



Réservation Salle pour les associations de Montlaur

Si vous êtes le représentant d'une association, la commune propose la location des salles municipales pour des réunions ou des activités exceptionnelles.

Vous pouvez par le biais de ce formulaire faire une demande de réservation sous réserve de disponibilité. La demande de réservation ne vaut pas validation.

Toute demande de réservation devra être déposée 3 jours ouvrés avant la date de mise à disposition puis validée en mairie.

[demande de réservation salle associations](#)